…LLE.

L'Ami du Peuple, Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 10 AVRIL 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration du Gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat.

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat, par le gouverneur A. B. Roman, a été conforme à l'intérêt public pour la sagesse et la fermeté, et par un zèle soutenu et infatigable pour le service public, que les lois et les intérêts nombreux confiés à ses soins ont été exécutées et impartialement administrées, et dans un esprit de stricte intégrité et un grand égard pour ce qui est intérêts de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite et pour l'exemple qu'il a donné à ses successeurs.

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

POUR LE SÉNAT DE LA LOUISIANE.
ALBERT HOA.

Nomination par le Gouverneur.

Cits Victor Foulon, notaire public, pour la paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de M. Louis Féraud, démissionnaire.

COURSE DE LA LOUISIANE.

C'est aujourd'hui que doivent commencer les courses. Si nous en jugeons d'après les préparatifs qui ont été faits et les sommes dépensées qui ont eu lieu pour l'installation de ce nouvel hippodrome, nous devons le voir comme l'un des plus beaux des Etats-Unis. Les chevaux de premières ra ce du continent du Sud viennent en lice. Nous soliciton s sincèrement le succès d'une semblable entreprise, et n'est pas nécessaire de dire que des mesures ont été prises par le comité pour le maintien de l'ordre le plus parfait, et protéger aux personnes qui assisteront à ces récréations la sécurité la plus grande.

Il ne s'agirait pas des dames ne manquerons pas bien pissé y assister.

CONGRES DES ETATS-UNIS.

La mort de l'honorable Isaac McKinz, représentant de Baltimore et l'un des points les plus saillans de nos nouvelles de Washington. Il est mort dans cette ville le 1er de ce mois, âgé de 63 ans, emportant avec lui le nom de notre ancien collègues et les regrets de ses concitoyens, non seulement comme homme public, mais comme citoyen et négociant. Son corps a été transporté à Baltimore, et les cités à toutes les villes où il a passé le porter le deuil pendant 30 jours en son honneur.

BANQUES DU MARYLAND — L'avoit des Banques du Maryland a été adopté par la législature de cet Etat, et mis autres dispositions restrictives, exige que les banques, pendant la suspension des paiements en numéraire, n'avent émis aucun billet ayant cours après la date de la suspension, et que les banques aux lieux ouvrant un fonds de leurs capitaux, ne puissent pas faire des prêts au-dessus de leur capital. Il est en outre stipulé que les banques ne pourront pas émettre de billets au dessous de cinq piastres.

La législature du Maryland s'est prorogée le 30 mars dernier et elle de la Pennsylvanie s'ajournera le 17 de ce mois.

ELECTIONS — C'est le 1er avril qu'il a été fait le choix d'un représentant en remplacement de M. Clay. Les rendu date sont Jos D. McCrate, démocrate et Ed. Robinson, whig.

Les élections annuelles de Connecticut ont commencé le 1er avril. Celle de la corporation de New-York le 10. Le Rhode-Island le 15. Dans le Massachusetts l'élection au Congrès se fera les 23 et 24.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ.

Séance du 9 avril 1838.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente,

M. Guillot fait la motion qu'un comité soit nommé pour extraire les titres de chaque aliénation.

Après un recès de quelques instans, M. Guillot, rapporteur du comité, présente un rapport déclarant que tous les aliénemens ont droit de siéger.

M. Faures fait la motion que le conseil prie de la Législature de trois directeurs pour représenter à la Compagnie du Théâtre d'Orléans, les intérêts de la première municipalité.

Au premier tour de scrutin, MM. Joseph Guillot et Cornelius sont élus.

M. Chs. Lossaps est nommé au 2me scrutin.

M. Cruzat présente une ordonnance pour diminuer le nombre de certains commis dont les devoirs sont aussi près les mêmes. L'impression en est ordonnée, et ordonnance est mise à l'ordre de jour pour la prochaine séance.

M. Cruzat présente une ordonnance qui est adoptée définitivement, autorisant le maire à passer un contrat pour le transit de gaz entre la Compagnie du Gaz, pour l'éclairage de toute la première municipalité, par moyen du Gaz.

M. Faure présente une ordonnance pour diminuer le nombre et les salaires de la garde de ville, ainsi que des autres officiers de la première municipalité.

Sur motion de M. W. P. C. Duplessis, l'impression est ordonnée, et la discussion renvoyée à la prochaine séance.

Sur motion de M. Cruzat, un comité est nommé à l'effet de s'adresser à la Banque du Commerce, pour faire placer une fontaine dans chacune des cours de police, ainsi qu'une ou plusieurs fontaines en cas de nécessité qui seront désignées par le conseil, et que le maire hands d'un et le public pourront se procurer l'eau potable.

DES DIRECTIONS DE BANQUE.

C'est du nom de banque, ou de directions de banque, qu'on use généralement en traitant de nos institutions monétaires; mais, en présentant sous de noms collectifs des institutions complètes, en formant, sous un terme générique une société déterminée, on sont que tout ce que l'on entend à son sujet se rapporte à l'esprit de administration; et que par conséquent, la connaissance des gens qui en composent influe sur l'opinion que l'on peut concevoir. Sans parler à une banque, où à une direction, c'est évidemment critiquer les opérations des directeurs, ou du moins de la majorité des directeurs, parce qu'ils ne sont que leur ouvrage. Mais, quelque indifférent qu'ils aient, il n'est pas indifférent de savoir à quelle classe du commerce ils appartiennent plus particulièrement. Si nous consultons les listes des directeurs de banques, nous y verrons plusieurs la classe des commissionnaires, et des noms nous sera possible de connaître à quelle partie de la population sont rétrécies les fonds de banque. Les uns marchandise, et ce sont ceux qui présentent le plus de garanties, et ceux qui ne trouvent pas un fonds capital réel, ou ceux qui ne trouvent pas de marchandises, n'ont pourtant pas de chance d'obtenir les banques, et la raison en est la seule à trouver. Toutes les opérations de commission sont toujours sur les marchandises de cette qui ne peuvent ni ne peuvent pas, ne sont pas commerciales, et ne sont pas proportionnées à des avances proportionnées à des avances. Les commissionnaires sont ordinairement en proportion avec les chances qui les bressent; et de ces avances, ils ne